

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 74 (1977)
Heft: 3

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués

Le samedi 19 mars 1977, à 10 heures précises, Lausanne, Restaurant du Rond-Point, avenue des Bergières, à l'ouest de l'entrée sud du Comptoir. Bus N°s 5 ou 6.

Départ vis-à-vis de la gare CFF, devant l'Hôtel Continental. On peut garer les voitures dans les jardins du Comptoir.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.
(Voir journal d'octobre 1976.)
4. Rapport du président.
5. Finances :
 - a) Comptes 1976.
 - b) Rapport de la commission de vérification.
 - c) Budget 1977.
 - d) Fixation de la cotisation pour 1978.
 - e) Désignation des sections vérificatrices pour les comptes de l'exercice 1977. Menthue, Montagnes neuchâteloises, Morges.
6. Adoption des rapports publiés dans le journal.
7. Elections au Comité central. Renouvellement du mandat de MM. Chammartin et Fournier.
8. Désignation d'un membre et son remplaçant pour le concours des ruchers. Les candidats devront être présentés par écrit au président du Comité central avant le 15.3.77.
9. Concours de ruchers.
10. Activité apicole : Pollen : M. Maquelin. Contrôle du miel : M. Huguenin.
11. Propositions individuelles.

A 13 heures, repas en commun. Prix Fr. 16.—, sans vin, mais café à discrétion et service compris.

MM. les délégués voudront bien remplir le bulletin pour frais de déplacement et le remettre à l'entrée de la salle à MM. Biselx et Huguenin avant 9 h. 45.

Les fédérations voudront bien, avant l'ouverture de l'assemblée, remettre par écrit au président le nom des candidats qu'elles désirent présenter.

Le président :
R. Paroz

Pour le comité

Le secrétaire :
T. Müller

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

PERTES ET PROFITS AU 31 DÉCEMBRE 1976

Dépenses	Doit	Avoir
Assemblée des délégués	5 763.90	
Comité	6 716.90	
Gérance et loyers	2 000.—	
Fournitures de bureau	221.10	
Impôts	732.45	
AVS, allocations familiales	205.—	
Affranchissements, ports	409.15	
Téléphones	113.10	
Taxes chèques postaux	464.95	
Stations observations et pesées	990.—	
Contrôle, propagande du miel	4 672.40	
Assurance responsabilité civile	4 350.—	
Concours des ruchers	4 109.50	
Frais bibliothèque	1 893.05	
« Journal suisse d'apiculture »	45 104.95	
Cotisations à charge :		
USP, FRSA, FSSA, ARAE, CRIA	3 788.—	
Frais garde et gérance titres	120.40	
Subsides cours divers	—.—	
Frais divers	1 051.05	
Aide à apiculture	5 631.30	
Bénéfice exploitation 1976	3 102.91	

Recettes

4972 cotisations à Fr. 14.—	69 606.—
Annonces du journal	6 451.25
Abonnements divers	1 781.34
Intérêts des Fonds	7 397.02
Subsides FRSA et Div. agric.	1 893.50
Versement assurance vol	893.05
Ventes diverses	375.50
Recette contrôle du miel	3 042.45

91 440.11 91 440.11

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1976

	Actif	Passif
Disponible		
Caisse	27.77	
Chèques postaux 10 - 1480	4 548.24	
Banque Cantonale Vaudoise	1 961.50	
Crédit Foncier Vaudois	21 145.60	
Banque de l'Etat de Fribourg	5 494.60	
Union de Banques Suisses	9 893.55	
Réalisable - Titres		
Obl. Caisse Hyp. Gve 5 1/4 %	2 000.—	
Obl. Crédit agric. Ind. 6 %	10 000.—	
Obl. BCV 7 1/2 %	15 000.—	
Obl. BCV 4 3/4 %	10 000.—	
Obl. BCV 6 1/2 %	5 000.—	
Obl. CFV 5 3/4 %	6 000.—	
Obl. CFV 5 1/4 %	5 000.—	
Obl. Eurofima 5 1/2 %	25 000.—	
Obl. BCV 7 1/2 %	5 000.—	
Obl. VLG 5 1/2 %	5 000.—	
Parts Caisse gar. fin.	300.—	
400 parts CRM	20 000.—	
2 parts Comptoir Suisse	<u>p.m.</u>	108 300.—
annonces à encaisser		7 160.—
Actifs transitoires		4954.36
Immobilisé		
Film	1.—	
Bibliothèque	1.—	
Matériel-diplômes	1.—	
Appareil projection	1.—	
Etiquettes-panonceaux	<u>p.m.</u>	4.—
Fonds assurance vol		35 000.—
Passifs transitoires		19 763.65
Fonds divers		
Bertrand, fonds réserve	12 941.40	
Entraide	4 552.90	
Dommages	17 399.10	
Aide apiculture	24 000.—	
Propagande	40 200.—	
Prov. études	<u>4 250.—</u>	103 343.40
Fonds propres		
Capital au 31 décembre 1975	5 279.66	
Report solde PP 1976	102.91	5 382.57
	163 489.62	163 489.62

ÉTAT DES FONDS 1976

Bertrand : Fonds de réserve

Solde au 31 décembre 1975	12 564.45
Intérêts 1976	376.95
Solde au 31 décembre 1976	12 941.40
	12 941.40
	12 941.40

Entraide

Solde au 31 décembre 1975	4 420.30
Intérêts 1976	132.60
Solde au 31 décembre 1976	4 552.90
	4 552.90
	4 552.90

Dommages

Solde au 31 décembre 1975	16 892.40
Intérêts 1976	506.70
Solde au 31 décembre 1976	17 399.10
	17 399.10
	17 399.10

Assurance vol et déprédati

Solde au 31 décembre 1975	35 000.—
Surprimés 1975	834.—
Intérêts 3 % sur 35 000.—	1 050.—
Timbre fédéral	30.95
Indemnités payées	560.—
Honoraires	400.—
Virement surplus de 35 000.—	893.05
Montant du Fonds au 31.12.1976	35 000.—
	36 884.—
	36 884.—

Rossens et Vevey, le 19 janvier 1976.

Le président : *A. Paroz*

Le caissier : *G. Fragnière*

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Budget de l'exercice 1977

Dépenses

	Comptes 1976	Budget 1977
Assemblée des délégués	5 763.90	5 500.—
Comité	6 716.90	7 000.—
Gérance et loyers	2 000.—	2 000.—
Fournitures de bureau, imprimés	221.10	1 000.—
Impôts divers	732.45	800.—
AVS, allocations familiales	205.—	300.—
Affranchissements, ports divers	409.15	—.—
Téléphones	113.10	1 100.—
Taxes chèques postaux	464.95	—.—
Stations observations et pesées	990.—	1 000.—
Contrôle et propagande du miel	4 672.40	2 500.—
Assurance responsabilité civile	4 350.—	4 350.—
Concours des ruchers	4 109.50	4 000.—
Bibliothèque, achats, reliures, loyer	1 893.05	2 000.—
« Journal suisse d'apiculture »	45 104.95	45 000.—
Cotisations à charge	3 788.—	3 800.—
Frais de garde, gérance de titres	120.40	150.—
Subsides cours divers	—.—	500.—
Dépenses diverses	1 051.05	1 200.—
Aide à l'apiculture	5 631.30	6 000.—
Bénéfice 1976	3 102.91	
	91 440.11	88 200.—

Recettes

Cotisations perçues	69 606.—	69 000.—
Annonces du journal	6 451.25	6 000.—
Abonnements divers	1 781.34	1 500.—
Intérêts des Fonds propres	7 397.02	7 000.—
Subsides FRSA et Div. agric.	1 893.50	2 000.—
Versement assurance vol	893.05	—.—
Ventes diverses, recettes diverses	375.50	500.—
Recettes contrôle miel	3 042.45	1 000.—
	91 440.11	87 000.—

Dépenses budgétaires	88 200.—
Recettes budgétaires	87 000.—
Déficit budgétaire	1 200.—

Rossens, le 19 janvier 1976.

DÉCOMPTE DE LA FÊTE DU CENTENAIRE

Recettes

Souscription y compris les intérêts	Fr. 13 745.55
Versements des participants	27 850.—
Participation de M. Huguenin	6 000.—
Tombola	1 992.—
Annonces du journal	6 105.—
Ventes de médailles	2 205.50
Ventes de verres	57.—

Dépenses

Hôtels et restaurants	Fr. 32 395.50
Vin	2 860.—
Location salles, micro, tente, tables	1 671.70
Orchestres	1 650.—
Honoraire du Dr Lavie	300.—
Frais de la tombola	440.50
Remboursement finance de participation	465.—
Don aux organisateurs	16.—
Verres souvenir	844.80
Médailles souvenir	6 000.—
Frais de transport	5 040.—
Droits d'auteur	52.—
Plateau souvenir	2 173.35
Journal du Centenaire	9 179.—
Raisins	267.—
Ports, téléphones, papier, enveloppes	982.50
Comité	1 327.40

Déficit à couvrir

Fr. 65 664.75	Fr. 57 955.05
	7 709.70
Fr. 65 664.75	Fr. 65 664.75

Le déficit de Fr. 7709.70 a été couvert par :

Fonds de propagande	Fr. 5709.70
Fonds Aide à l'apiculture	2000.—
	Fr. 7709.70

Rapport de vérification des comptes de la SAR, exercice 1976

Les soussignés, réunis le 5 février 1977 à Moudon, après contrôle et vérification des différents postes de la comptabilité, constatent leur parfaite concordance avec les pièces comptables de même que la clarté remarquable avec laquelle la comptabilité est conduite sur fiches de machine comptable. Ils félicitent chaleureusement le caissier pour son travail exact et précis, l'en remercient sincèrement et prient l'assemblée de lui donner entière décharge.

Ils tiennent à féliciter sincèrement tous les organisateurs qui ont œuvré à la réussite de la fête du Centenaire, jubilé inoubliable s'il en est. Sont remerciés également les membres généreux qui, par leurs dons, ont alimenté le fonds du Centenaire.

Ils proposent en conséquence d'approuver les présents comptes et remercient le comité pour son excellente gestion.

Les vérificateurs :

Section des Montagnes
neuchâteloises :

Schaefer

Section de Martigny :

Juilland

Section de la Menthue :

Bachofner

Rapport assurance vol, déprédition et responsabilité civile pour 1976

Vol et dépréditions : 7 cas ont été déclarés, dont 3 **vols** (plusieurs ruches D-B pastorales Rithner récentes peuplées, une balance pour ruche) ; deux de ces cas ont été indemnisés, un est en suspens ; et 4 **dépréditions** (3 ruchers ont eu leurs ruches fermées et 1 autre a été bombardée à coups de pierres — plus de 200 pierres) ; dans 3 cas, les coupables ont été heureusement découverts : ce sont des enfants dont les parents doivent payer la casse ; 1 cas a été indemnisé.

Responsabilité civile : 6 cas ont été transmis à la Société d'assurances Winterthur. Dans 5 cas, il s'agit de piqûres d'abeilles dont eurent à souffrir des voisins ou des personnes travaillant à proximité d'un rucher. Dans le dernier cas, les abeilles ont attaqué un attelage : le cheval a été blessé et le char endommagé.

Nous rappelons que la franchise à la charge de l'apiculteur est depuis l'an dernier de 50 francs. C'est pourquoi, une facture inférieure à ces cinquante francs a été payée intégralement par l'apiculteur.

Pour prévenir les vols de ruches, nous recommandons de les marquer aux initiales de l'apiculteur avec un fer chauffé et ceci à plusieurs places. Il est bien regrettable de devoir en arriver là, mais cela permettra plus facilement de trouver l'individu, qui n'est pas digne de porter le nom d'apiculteur et qui agrandit son rucher au détriment de ses collègues.

En ce qui concerne les ruches fermées par des enfants, pourquoi laisser les tirettes de fermetures ? En hiver elles sont inutiles. (A la rigueur on peut en laisser une.) On les remet au printemps. L'entrée de la ruche ne doit pas avoir plus de 7 mm de hauteur, pour empêcher l'entrée des souris et autres squatters, mais elle doit rester ouverte sur toute sa longueur jusqu'à la reprise d'activité.

Des apiculteurs ont demandé s'il ne serait pas possible d'inclure leur famille dans la garantie de la responsabilité civile. Avec une cotisation de 0,90 fr. par apiculteur, cela n'est pas possible et je ne pense pas qu'une compagnie d'assurances l'accepterait. Chacun devrait comprendre que son intérêt est de s'assurer pour lui-même et pour ses proches contre les accidents auprès de sa compagnie d'assurance. N'étant pas assureur professionnel je ne dis pas cela par intérêt personnel, mais pour le vôtre.

Enfin nous rappelons à nos membres que lors de vol, déprédition et piqûres d'abeilles, il faut **immédiatement** :

- déposer plainte en justice ;
- aviser le préposé aux assurances de la SAR par écrit ;
- faire faire un constat par l'inspecteur des ruchers du secteur.

N'oubliez pas la **surprime** qui doit être versée à l'administrateur-caissier de la SAR, dès janvier (CCP 10-1480, Société romande d'apiculture, Lausanne). Cette surprime concerne l'assurance vol et dépréditions ; elle est de :

11 à 20 ruches : Fr. 1.—	41 à 50 ruches : Fr. 4.—
21 à 30 ruches : Fr. 2.—	51 ruches et plus : Fr. 5.—
31 à 40 ruches : Fr. 3.—	

Si la surprime n'est pas réglée, l'indemnité éventuelle est diminuée proportionnellement au nombre de ruches.

Je vous souhaite de ne pas avoir besoin de mes services cette année. Mais si cela est nécessaire, je suis prêt à vous aider.

Genève, le 12 février 1977.

Le responsable : *Marc Buscarlet,*
av. du Mervelet 10, 1209 Genève.

Pour nourrir et stimuler vos colonies notre nouveau candi

Spécial-Abeilles

est un atout de plus dans l'élevage de vos abeilles.

Il est garanti sans acide, sans colorant, sans substance nuisible aux abeilles. Il est légèrement protéiné, finement cristallisé, il est facilement et complètement absorbé par les abeilles, sans déchets.

Notre candi **Spécial-Abeilles** est incomparable, il correspond aux prescriptions exigées.

Prix départ Sion

Quantités :	2 kg.	20 kg.	50 kg.	100 kg.	200 kg.
Prix :	4.50	4.40	4.20	4.10	4.—

Livraisons en sachet de 2 kg. pouvant être facilement fractionné.

Groupages et autres quantités. Prix sur demande.

**Jean-Michel Berthod, Bourgeoisie 12, 1950 Sion
Tél. (027) 23 19 84 - Ccp 19 - 8080**

Durant toute l'année, vous pouvez nous envoyer votre vieille cire (vieux rayons, opercules, cires fondues) soit pour :

1. **TRANSFORMATION EN CIRE GAUFRÉE**, de sorte que vous n'aurez que le prix du travail à payer. (Ne pas oublier d'indiquer le système.)
2. **EN ÉCHANGE DE MARCHANDISES**, c'est-à-dire que nous vous achetons votre vieille cire et vous recevez en contre-valeur, selon votre désir, soit du matériel apicole, soit des cires gaufrées pour lesquelles vous n'aurez pas de frais de fonte.
3. **POUR LA VENTE AU PRIX DU JOUR**. Nous sommes acheteurs de toutes cires d'abeilles saines dont la valeur vous sera versée par mandat postal.

RITHNER FRÈRES - CHILI 29 - 1870 MONTHEY (VS) - TÉL. (025) 4 21 54

A vendre :

pour ruches d'abeilles.

300 cadres de corps, non montés, à Fr. 1.30 pièce.

150 cadres de hausses 25 mm., non montés, à Fr. 1.20 pièce.

150 cadres de hausses 35 mm., non montés, à Fr. 1.40 pièce.

Le tout en belle qualité, pris à la fabrique ou livré par poste, port dû.

Ecrire de préférence.

Adresse :

F. Recordon, fab. d'art. en bois, 1411 Rueyres

Rapport du contrôle du miel pour 1976

Année du centenaire de la SAR, 1976 fut aussi l'année d'une belle récolte, même d'une récolte record pour certaines régions. Dès le printemps dame Nature permit à nos abeilles de faire amples provisions de nectar. Et quand les derniers pétales de la floraison printanière s'envolèrent, c'est le feuillu et la forêt qui se mirent de la partie. Malgré la sécheresse, les espoirs furent comblés. La récolte de cette année est une récompense pour les apiculteurs qui, année après année, consacrent tous leurs loisirs à la bonne conduite de leur rucher, et qui, comme en 1975, se trouvent au terme de la saison avec des bidons vides.

Les échantillons reçus étaient tous propres et de bonne qualité. Quelques colis me sont parvenus avec des verres cassés. De même, j'ai reçu des échantillons après le délai qui est fixé au 31 octobre. D'autre part des feuilles de contrôle m'ont été envoyées avec des adresses incomplètes. Ne connaissant pas les adresses des responsables du contrôle de chaque société, il se perd beaucoup de temps en recherche, ce qui provoque du retard dans l'envoi des cartes. Je recommande donc aux contrôleurs de vérifier pour qu'à l'avenir de telles erreurs ne se produisent plus. Mon travail en sera sensiblement simplifié, surtout les années de forte récolte.

Le stock d'étiquettes de petits formats étant épuisé, il ne m'a malheureusement pas été possible de satisfaire tous les apiculteurs qui en avaient commandé.

Et voici quelques chiffres concernant le contrôle du miel.

Section	nombre de contrôles	kg	nombre de ruches
VAUD			
La Menthue	10	3 815	259
Payerne	35	8 445	718
Gros-de-Vaud	22	4 860	446
Orbe	19	2 765	319
Nyon	60	26 089	2419
Lausanne	44	14 340	1025
Cossonay	21	5 785	495
Avenches	6	2 675	152
Morges	13	2 335	192
Lucens	18	3 972	387
Moudon	10	3 995	346
La Côte vaudoise	10	3 020	181
Grandson	13	5 112	434
Jorat	3	505	67
Les Alpes	6	2 850	133
Haute-Broye	9	1 345	125
Bière	13	2 265	203
Pays-d'Enhaut	3	1 300	118
	315	95 473	8019

moyenne : 11,900 kg

Sections	nombre de contrôles	kg	nombre de ruches
NEUCHÂTEL			
Val-de-Travers	2	400	23
Val-de-Ruz	9	2 585	250
Béroche	5	2 850	227
La Chaux-de-Fonds	1	80	13
Montagnes neuchâteloises	3	1 425	115
Côte neuchâteloise	9	3 690	323
	29	11 030	951

moyenne : 11,600 kg

GENÈVE

Genevoise	24	18 298	1188
moyenne : 15,400 kg			

VALAIS

Martigny	11	2 730	357
Entremont	9	1 920	102
Monthei	13	4 130	282
Sion et environs	10	5 440	343
St-Maurice	4	1 287	79
Sierre	13	3 230	184
	60	18 737	1347

moyenne : 13,900 kg

FRIBOURG

Broyarde	67	17 340	948
Marly et environs	29	7 850	741
L'Abeille fribourgeoise	29	7 450	647
Lac	6	1 670	88
Gruyère	14	4 480	244
Veveyse	10	2 138	174
La Glâne	16	5 495	251
	171	46 423	3093

moyenne : 15,000 kg

JURA

Jura Nord	81	15 275	1168
Ajoie - Clos-du-Doubs	61	29 700	1623
Franches-Montagnes	7	3 850	173
Erguel-Prévôté	2	1 300	44
	151	50 125	3008

moyenne : 16,000 kg

Il a été livré 2175 étiquettes N° 1 et 5945 N° 2. Je remercie tous ceux qui par leur travail ont contribué à la bonne marche du contrôle du miel.

Frinvillier, février 1977.

Georges Huguenin.

Souscription du Centenaire SAR 1976

	Total au 31 décembre 1976	15 174.85
298	Haesliger, André, Prangins	30.—
299	Pierre Bastoldi, 69, av. des Eidguenots (GE)	10.—
300	Joseph Jacquemoud, Martigny	30.—
	Total au 28 février 1977	15 244.85

Un merci tout particulier à ces nouveaux donateurs. Jusqu'ici, personne n'a réussi à rendre le miel meilleur qu'il ne l'est à l'état naturel et jusqu'à preuve du contraire, personne ne saurait soustraire au véritable apiculteur et au vrai membre de la SAR sa grande vertu que je nomme la solidarité !

Le rédacteur.

Isoruche translucide



L'Isoruche est une ruche de conception moderne, étudiée pour les besoins de l'apiculteur soucieux d'un rendement intensif et rationnel.

Ses avantages : l'Isoruche est à double paroi, ce qui évite toute condensation à l'intérieur.

Les abeilles ne craignent plus les brusques changements de température.

Translucide ne veut pas dire transparent.

Les butineuses n'ont plus à s'adapter constamment de l'obscurité à la lumière.

Prix de l'Isoruche complète, sans cadre, 180 francs.

Pour tout renseignement complémentaire, demandez le prospectus à

Henri Stuby, 1268 Begnins (VD),
représentant pour la Suisse romande,
tél. (022) 66 13 51.

LA RUCHE DIVISIBLE CLAERR

pratique pour l'apiculteur confortable pour l'abeille

Complète

Une gamme très large d'accessoires de haute qualité ouvre de nombreuses possibilités à l'apiculteur amateur ou professionnel : cires armées et renforcées DADANT, extracteurs toutes dimensions de 4 à 180 cadres, machines à désoperculer automatique, palette métallique, etc. Quatre médailles d'or au Congrès de Grenoble !

Polyvalente

Cinq éléments de base, rigoureusement standardisés, permettent de constituer aussi bien une ruchette de fécondation qu'une grande ruche de production (système modulaire). Le changement des reines et le renouvellement des cires peuvent s'effectuer dans un cycle régulier.

Maniable

Le travail au rucher est plus rapide et moins pénible, grâce à la disposition des cadres, au poids modéré du corps de ruche (25 kg. plein de miel), à la section carrée de tous les éléments. Le transport des ruches est facilité par un sanglage très pratique.

Economique

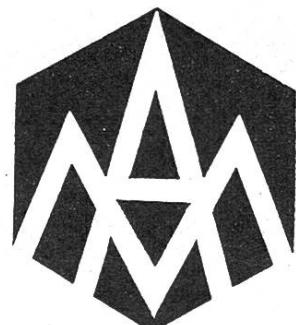
Une ruche complète (non peinte) sur trois corps, avec plancher grillagé, grille à reine, couvre-cadres et toit tôle ne coûte que **Fr. 185.—**. Une fabrication soignée garantit une solidité et une durée de vie exceptionnelles.

Biologique

Le cadre de format équilibré, le corps de ruche de section carrée conviennent bien à la grappe d'abeilles et favorisent l'établissement d'un microclimat optimal dans la ruche.

PLUS DE 500 RUCHES CLAERR ONT DÉJÀ ÉTÉ VENDUES EN UNE ANNÉE DANS TOUTE LA FRANCE ET A L'ÉTRANGER !

apiculture moderne
pierre antille
sierre



case postale

3960 sierre/suisse

(027) 55 39 82